

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 31 Mars 2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
<b>à l'unanimité par 9 voix POUR</b>
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE VIERZON  
Le : 02/04/2025  
Et  
Publication ou notification du : 02/04/2025

L'an 2025, le 31 Mars à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de ST OUTRILLE s'est réuni à la SALLE SOCIO-ÉDUCATIVE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEBRANCHU Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2025.

**Présents** : M. LEBRANCHU Alain, Maire, Mmes : ALADENIZE Odile, DUPIN Véronique, LECROCQ Catherine, LEMARIÉ ROUHART Lolita, MM : BARBOUX Claude, FAIVRE David, O'BRIEN Donogh

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CAMARA Leïla à Mme LEMARIÉ ROUHART Lolita

Absent(s) : Mme LE BOULCH Morgan, M. LE BOULCH Valentin

**A été nommée secrétaire** : Mme LECROCQ Catherine

Diffusion sur le site internet de la commune communesaintoutrille.fr le 02/04/2025

**DEL0325\_14 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DEL0524/40 DU 29/05/2024  
PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS  
ACQUISITION ET INSTALLATION DE VIDÉOPROTECTION**

Point discuté en séance du Conseil municipal ce jour, et rattaché pour délibérer,

À la demande de la Préfecture Service de la sécurité intérieure, par mail du 31/03/2025 (jour-même du Conseil municipal), il est demandé de modifier la délibération DEL0524/40 du 29/05/2024, pour régulariser la demande de subvention du FIPD, en ce sens **caractères gras dans le texte original ci-dessous** :

Monsieur le Maire propose le projet d'une mise sous surveillance de la commune, sur divers sites : les abords de la mairie, les abords de l'Église, intersection Rue Phalier/Rue de l'église, intersection Rue de Valençay/Rue de l'Écheneau et l'Espace des Petits Fossés.

Projet soumis par SRTC, avec installation de caméras VPI (Vision et lecture de plaques) pour la protection des entrées/sorties du village et caméras avec vision contextuelle pour une visualisation et exploitation des images en temps réel et enregistrement et exploitation des images sur une durée de 30 jours avec effacement automatique au-delà (données pouvant être exploitées par la gendarmerie en cas de nécessité).

SRTC apportera son assistance à la réalisation du dossier de demande d'autorisation préfectorale, à la réalisation des démarches administratives, à l'exploitation de la Hot line, formera les utilisateurs, supervisera l'état fonctionnel du système à distance 24h/24.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte soit par dépôt en préfecture pour les actes soumis au contrôle de légalité, soit par affichage, ou publication dans le recueil des actes administratifs de la collectivité, ou notification, pour les actes non soumis à obligation de transmission

Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**La dépense s'élève à 20 787,64 € HT (24 945,17 € TTC), sur un devis de SRTC pour 18 135,64 € HT (21 762,77 € TTC), auquel s'ajoute les frais de raccordement électrique pour 2 652,00 € HT (3 182,40 € TTC).**

Le plan de financement s'articule comme suit :

DETR	7 250,00 € HT (35 %)
<b>FIPD</b>	<b>5 000,00 € HT (24 %)</b>
FONDS DE CONCOURS CDC	5 000,00 € HT (24 %)
PARTICIPATION COMMUNE	<b>3 537,64 € HT (17 %)</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité par 9 voix POUR :

> DÉCIDE d'approuver le plan de financement sus énoncé

> D'AUTORISER le maire à demander les subvention et fonds de concours.

En mairie, le 02/04/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire

Alain LEBRANCHU

Le secrétaire

Mme LECROCC Catherine

